

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU VIEUX-MONTRÉAL

Correction et précisions apportées par la Direction de la culture et du patrimoine suite aux séances d'audition de mémoires tenues les 18 et 19 février 2013 par l'Office de consultation publique de Montréal.

CORRECTION

Tunnel Champ-de-Mars

Les lignes 1096 et 1097 de la transcription de la séance de l'après-midi du 19 février 2013 (présentation de Projet Montréal) rapportent l'affirmation suivante :

«Et sachez qu'on s'apprête à investir environ 20M\$ pour mettre des ascenseurs de part et d'autre du fameux tunnel en question.»

Nous désirons apporter la rectification suivante : au moment de l'analyse de faisabilité pour l'installation de deux ascenseurs dans le tunnel, un budget total d'environ 2,5 M\$ est envisagé.

PRÉCISIONS

Les priorités d'intervention

Les lignes 2507 à 2510 de la transcription de la séance de la soirée du 19 février 2013 (présentation du Groupe IBI-CHBA) rapportent l'affirmation suivante en rapport avec les priorités d'intervention identifiées au chapitre de la mise en œuvre du Plan :

«Donc on trouve ça étonnant que ces travaux de réfection, parce qu'on appelle ça des travaux de réfection, que la Ville, de toute façon, a le devoir de réaliser en bon propriétaire des espaces publics, qu'elle utilise dans le fond ou qu'elle cible ces actions-là pour rehausser le Vieux-Montréal et particulièrement pour commémorer le 375^e.»

Nous désirons apporter la précision suivante : il est clairement indiqué au Plan (voir 2. Des priorités d'intervention, p. 72) que les projets prioritaires identifiés par la Ville visent à mettre en œuvre certaines des orientations du Plan. Ces projets ne sont aucunement destinés à la commémoration du 375^e anniversaire. Il ne s'agit pas de «legs» pour 2017 mais de projets d'amélioration, parmi plusieurs qui sont à faire, pour lesquels la Ville estime avoir de bonnes possibilités d'action et de retombées positives sur l'apparence du Vieux-Montréal au cours des quatre prochaines années.

Place D'Youville, phase 2 ou Ouest

Les lignes 2681 à 2695 de la transcription de la séance de la soirée du 19 février 2013 (présentation du Groupe IBI-CHBA) rapportent des propos tenus à l'effet que pour la partie ouest de cette place : *«c'est presque aberrant qu'on doit attendre 15 ans plus tard pour faire une deuxième phase»* et *«ce projet-là devrait être un des projets du 375^e.»*

Nous désirons apporter la précision suivante : l'aménagement de la place D'Youville ouest est un projet en cours de planification depuis plusieurs années qui s'accorde au développement du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal du musée de Pointe-à-Callière. Une des mesures du Plan fait justement référence à ce projet (voir p. 32 du Plan).

Le musée veut contribuer de façon importante et durable aux célébrations de 2017 par la création de cette Cité qui étendra le musée actuel vers la place D'Youville et la rue McGill (voir à ce sujet le mémoire de Pointe-à-Callière - mémoire avec présentation orale 8.1.9). Cette Cité ajouterait notamment aux sites actuels du musée les vestiges du marché Sainte-Anne / Parlement du Canada-Uni et de la petite rivière Saint-Pierre canalisée / collecteur William, qui s'étendent sous la partie ouest place D'Youville. La réalisation éventuelle des aménagements souterrains du projet de la Cité donnera le coup d'envoi au réaménagement tant attendu de la place. En somme, avant d'aménager la surface, il faut s'occuper auparavant du sous-sol.

Rue de la Commune Ouest

Les lignes 2697 à 2711 de la transcription de la séance de la soirée du 19 février 2013 (présentation du Groupe IBI-CHBA) rapportent notamment à propos de la rue de la Commune : *«on est toujours en attente de faire la partie ouest de la rue de la Commune.»*, *«...que le domaine public soit réinvesti et réaménagé.»* et *«...cette rue-là devrait être également, dans la portion ouest du moins, comme faisant partie des projets du 375^e.»*.

Il faut rappeler que conformément aux orientations du *Plan de transport de Montréal*, la Ville projette la mise en place d'un réseau de tramway qui desservirait le centre-ville, le Vieux-Montréal et le secteur Côte-des-Neiges. L'hypothèse actuelle, qui prévoit un itinéraire par les rues de la Commune et Berri, impliquerait vraisemblablement des changements importants dans l'aménagement de l'emprise de ces rues ainsi qu'une révision de la circulation locale et des lignes de transport en commun. Le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal mentionne aussi que l'état d'avancement de ce projet de tramway, à l'étape des études de faisabilité, ne permet pas d'élaborer des mesures appropriées.

C'est dans ce contexte que le projet de réaménagement de cette partie de la rue de la Commune – pour lequel des fonds étaient prévus dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal* pour la période 2008-2011 – est devenu subordonné au

développement du projet du tramway à partir du moment où ce volet du Plan de transport a été mis en œuvre.

Projet de la gare-hôtel Viger

Le Règlement sur la démolition, la transformation, la construction et l'occupation de bâtiments sur le site de l'ancienne gare-hôtel Viger, délimité par les rues Saint-Antoine Est, Saint-Christophe, Notre-Dame Est et Berri (règl. 07-038) est entré en vigueur le 30 septembre 2008.

En vertu de l'article 41 de ce règlement, les travaux de construction doivent débuter dans les 60 mois suivant son entrée en vigueur, faute de quoi l'autorisation prévue deviendra nulle et sans effet. Le cas échéant, cette caducité surviendra en septembre 2013. Toutefois, les modifications qui avaient été apportées au Plan d'urbanisme pour permettre la réalisation de ce projet demeureront.